

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53
En exercice : 53
Présents : 33



N°104

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2023

L'AN deux mille vingt-trois, le 22 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaients présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, MONTEIRO Miguel, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DA SILVA Solène, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : BOUCHA Safia.

EMEL Maryse ,GUERRIEN Marc ,NIFEUR Nadège ,KARMAN Jean-Jacques .

Représentés par :

Madame Yasmina BAZIZ
Madame Marie-Pascale REMY
Monsieur Dominique DANDRIEUX
Monsieur Jérôme LEGENDRE
Madame Christiane DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE
Monsieur Franck LE ROY
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Margaux HOUIS
Monsieur Jean-Paul GILLY
Monsieur Dominique HE
Madame Fatima YAOU
Monsieur Zishan BUTT
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR
Madame Soizig NEDELEC

Monsieur Cédric SCHROEDER
Monsieur Damien BIDAL
Madame Marie-Françoise MESSEZ
Madame Zakia BOUZIDI
Monsieur Alain DESCAMPS
Monsieur Miguel MONTEIRO
Madame Véronique DAUVERGNE
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Monsieur Pierre SACK
Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Sandrine DESIR
Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Nabila DJEBBARI
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU
Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Sandrine GRYNBERG DIAZ

OBJET : Suppressions et créations d'emplois

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine FRANCKET,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité social territorial du 7 avril 2023 ;

Vu la délibération n°93-219300019-20230202-lmc129054-DE-1-1 du 6 février 2023 relative au budget principal de la Ville d'Aubervilliers ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité de prendre en compte les besoins de la collectivité ;

DECIDE la modification du tableau des emplois pour prendre en compte les suppressions d'emplois permanents suivants :

- 1 emploi permanent à temps complet ouverts au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
- 3 emplois permanents à temps complet ouverts au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
- 1 emploi permanent à temps complet ouvert au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
- 4 emplois permanents à temps complet ouverts au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.
- 5 emplois permanents à temps complet ouverts au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
- 1 emploi permanent à temps complet ouvert au cadre d'emplois des

animateurs territoriaux.

- 1 emploi permanent à temps complet ouvert au cadre d'emplois d'infirmiers territoriaux.
- 1 emploi permanent à temps complet ouvert au cadre d'emplois des médecins territoriaux.

Adoption à la majorité par 37 pour , 10 se sont abstenus(Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Pierre-Yves NAULEAU , Fatima YAOU , Zishan BUTT, Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI) , 1 ne prend pas part au vote (Michel HADJI-GAVRIL)

DELIBERE :

DECIDE la modification du tableau des emplois pour prendre en compte les créations d'emplois permanents suivants :

- 2 emplois permanents à temps complet ouverts au cadre d'emplois des attachés territoriaux (attaché, attaché principal).
- 2 emplois permanents à temps complet ouverts au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (rédacteurs, rédacteurs principal de 2ème classe, rédacteurs principal de 1ère classe).
- 2 emplois permanents à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1ère classe).
- 6 emplois permanents à temps complet ouverts au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (techniciens, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1ère classe).

PRECISE que le recrutement dans l'un des grades prévus entraîne automatiquement la suppression des autres.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels sur les emplois permanents, faute de candidatures de fonctionnaires, au titre des articles L. 332-8 2° ou L. 332-8 5° du code général de la fonction publique, en fonction de la quotité de travail.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à ce dossier.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après sa date d'adoption , et contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois."

Reçue en préfecture le : 23/06/23

Accusé en préfecture :

93-219300019-20230622-lmc132198-DE-1-1

Publiée le : 23/06/23

Certifiée exécutoire : 23/06/23

Le Maire,

Karine FRANCLET

